

Revue
internationale
d'éducation de Sèvres

Revue internationale d'éducation de Sèvres

40 | décembre 2005
L'éducation dans le monde

Suède

Études de cas

Béatrice Cabau-Lampa



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ries/1334>
DOI : 10.4000/ries.1334
ISSN : 2261-4265

Éditeur

Centre international d'études pédagogiques

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2005
Pagination : 118-120
ISSN : 1254-4590

Référence électronique

Béatrice Cabau-Lampa, « Suède », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], 40 | décembre 2005, mis en ligne le 17 novembre 2011, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ries/1334> ; DOI : 10.4000/ries.1334

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

© Tous droits réservés

Suède

Études de cas

Béatrice Cabau-Lampa

- 1 La question de la diversité à l'école en Suède, abordée sous deux aspects – diversité en matière d'aptitude à l'apprentissage et diversité d'origine ethnique/linguistique – se pose en Suède dans un système de « tronc commun » de scolarisation pour tous les élèves. Avec l'émergence de cette question, assiste-t-on à l'essoufflement du monolithisme éducatif ?

Quelques repères

- 2 Les enfants suédois soumis à l'obligation scolaire, c'est-à-dire âgés de neuf à seize ans, suivent leur scolarité à l'école de base (*grundskola*). Il existe par ailleurs des écoles pour les élèves atteints de troubles graves d'apprentissage, des établissements spéciaux pour handicapés physiques ou mentaux, des écoles privées agréées par la direction des établissements scolaires, et six écoles lapones (148 élèves en 2004/2005). Le *Lpo 94*, plan d'enseignement pour le système scolaire obligatoire entré en vigueur en 1995, précise les objectifs qui doivent être atteints à l'issue de la 5^e et de la 9^e années scolaires, permettant une évaluation nationale des connaissances. Chaque commune doit établir un plan scolaire définissant les modalités d'aménagement et de développement en matière d'enseignement scolaire et les mesures prises pour atteindre les objectifs nationaux dans ce domaine.

Enseignement de soutien

- 3 Si presque 98 % des élèves quittant l'école de base entrent au lycée, 25 % d'entre eux n'ont pas obtenu de notes dans une ou plusieurs matières et 40 % d'entre eux bénéficient de mesures pédagogiques particulières pendant leur scolarité¹. Et ce sont justement ces élèves (un sur trois est d'origine étrangère) qui, dans la plupart des cas, ne pouvant

obtenir les résultats requis pour entrer dans un programme national au lycée, à savoir la note « passable » dans les matières principales (suédois, anglais et mathématiques) se trouvent plus ou moins obligés de choisir un programme individuel à contenu moins académique et donc moins prestigieux². Environ 9 % des élèves qui sortent de la *grundskola* s'inscrivent dans un programme individuel. Ce type de programme ne suit aucune directive nationale spécifique et varie en durée et en contenu, lequel est établi selon les besoins de l'élève. Moins d'un élève sur cinq inscrit dans un programme individuel termine ses études au lycée et seulement la moitié d'entre parvient à intégrer un programme national, ce qui est pourtant l'objectif poursuivi³.

- 4 Le droit à l'enseignement de soutien pour les élèves ayant des difficultés d'apprentissage est stipulé dans divers textes officiels (Loi scolaire, programmes d'enseignement...). Ce soutien doit aider ces élèves à atteindre les objectifs décrits dans les plans de cours des matières. Il existe entre les communes une grande disparité en termes d'évaluation en besoin de soutien, de forme et de durée (de quelques heures à la totalité de la scolarité). La Suède fait partie des pays « à option unique » pour ce qui est de sa politique d'intégration des enfants à besoins éducatifs spécifiques, c'est-à-dire que la plupart de ces derniers sont intégrés dans l'enseignement ordinaire, avec un très faible pourcentage fréquentant des structures séparées⁴. L'enseignement de soutien est donc dispensé dans le cadre des activités scolaires régulières mais il est souvent regardé comme générateur d'exclusion/ségrégation, car il se déroule souvent en dehors de la classe, ce qui nuit à l'interaction sociale entre les élèves.

Mesures pour élèves d'origine immigrée

- 5 Alors qu'à l'école de base, le pourcentage des élèves ayant droit à des cours de langue maternelle (LM) a légèrement augmenté ces dernières années (de 12 % lors de la décennie précédente à 14 % de nos jours), le nombre de participants a sérieusement diminué au début des années 1990 pour les raisons suivantes : une réduction budgétaire subie par les communes qui ont réagi par une baisse des dépenses pour toutes les matières non obligatoires ; une redéfinition de la langue maternelle ; enfin, le droit accordé aux communes de ne pas organiser des cours de LM s'il y a moins de cinq élèves et cela seulement sur sept années (sauf pour le same et le finnois) et non sur l'ensemble de la scolarité obligatoire (neuf années). Les cours de LM n'ont jamais été mis sur un pied d'égalité avec les autres matières, s'apparentant plutôt à un soutien de cours et ne possédant qu'un faible statut.
- 6 La réorientation du débat idéologique de ces dernières années a fait apparaître les écoles privées comme capables de répondre à une demande de mesures pédagogiques ne pouvant être assurées de façon satisfaisante par l'école de base, et donc de prendre en charge l'éducation des enfants d'origine immigrée. Le nombre d'établissements privés est passé de 66 en 1991/1992 à 565 en 2004/2005. Regroupant 6,7 % des élèves de l'école de base⁵, ils sont répertoriés selon cinq profils : enseignement général, à pédagogie spéciale, religieux, linguistique/ethnique et enfin, à orientation professionnelle. La scolarité y est gratuite, grâce à la subvention générale que reçoivent les communes. Alors que les établissements à profil ethnique ou religieux sont souvent vus comme comportant des risques de ségrégation au niveau social, culturel et économique, leurs défenseurs invoquent le principe de liberté de choix et les considèrent comme s'inscrivant dans la

perspective de complémentarité nécessaire à l'enseignement public et pouvant faciliter l'intégration des élèves dans la société suédoise.

- 7 La création d'une école pour tous en 1962 est, à l'origine, un projet du parti social-démocrate visant essentiellement à éliminer les distinctions de classe en donnant à chacun accès au même genre d'éducation. Le cadre d'accueil scolaire devenait unique et l'éducation uniforme. Mais il devint vite clair que l'école n'était pas en mesure d'atteindre les objectifs escomptés en matière d'égalisation. Les principales lacunes à combler dans le système éducatif concernent les opportunités éducatives pour les élèves d'origine immigrée et ceux ayant des besoins spéciaux⁶. À l'heure actuelle, l'idée répandue est que l'école suédoise se doit de réviser sa politique éducative selon les diverses modifications enregistrées au sein du milieu éducatif durant les années 1990 (nouveau système d'évaluation et d'objectifs pédagogiques, communalisation, restrictions budgétaires, lesquelles ont particulièrement affecté l'enseignement de soutien et celui des langues maternelles...). Le fait que les besoins en enseignement de soutien soient constants et que le nombre d'écoles privées ne cesse d'augmenter est analysé comme l'illustration que l'école n'est pas en mesure de répondre aux besoins et attentes des élèves dans un contexte où la diversité (ethnique, religieuse, socio-culturelle) s'intensifie.
-

NOTES

1. Skolverket, *Beskrivande data om förskoleverksamhet, skolbarnsorg, skola och vuxenutbildning*, 2004.
 2. Emanuelsson I., Persson B., « Differentiering, specialpedagogik och likvärdighet. En longitudinell studie av skolkarriär bland elever i svårigheter », *Pedagogisk Forskning i Sverige*, N° 3, 2002.
 3. Regeringens proposition 2003/04: 140, Kunskap och kvalitet. Elva steg för utvecklingen av gymnasieskola.
 4. Commission européenne, Eurydice, Eurostat, *Les chiffres-clés de l'éducation en Europe*, 2000.
 5. Skolverket, *Barn, elever och personal - Riksnivå*, Del 2, Skolverkets rapport N° 260, 2005.
 6. Skolverket, *Barnomsorg Skola Vuxenutbildning*, Skolverket rapport N° 211, 2001.
-

INDEX

Index géographique : Suède

AUTEUR

BÉATRICE CABAU-LAMPA

Professeur, Hong Kong Baptist University.